

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. AMPRINO Richard. BOUCHARD Jean-Louis. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DAILLY Christophe. MARESCHAL Christophe. MARION Cédric. MARY Georges. SUDEIX Franck. VOISIN Jean-Marc.

Absents excusés : MM. GRAPPE Nicolas (procuration à M. MARESCHAL Christophe). GERRIET Grégory (procuration à M. VOISIN Jean-Marc). DUCREUX Philippe (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis).

Secrétaire : Monsieur MARESCHAL Christophe.

Point sur deux manifestations :

- La soirée des Trophées vendredi 18 septembre 2015 : Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal, rend compte de la manifestation puis Monsieur René REBOUILLAT prend la parole pour remercier l'ensemble des personnes qui ont permis le succès de cet événement.

- Comme les années précédentes, la Traversée du Grand Dole qui s'est déroulée les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 a fait une halte à ABERGEMENT LA RONCE le samedi matin : Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal, fait part à l'assemblée de la satisfaction de l'ensemble des participants. Il en profite également pour remercier les élus présents, à savoir Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, Messieurs BOUCHARD Jean-Louis et Laurent. GERRIET Grégory. MARION Cédric. SUDEIX Franck. Il précise qu'une équipe abergeoise a été constituée (Mmes GRENOT Nathalie et Anaïs, MM. GRENOT Franck. BOISSARD Raphaël et DUBESSET Patrice).

1/Mise en place d'une convention de mise à disposition de la cabane à chasse et des autres locaux communaux utilisés par les associations

DE-01-28-09-15

Monsieur Richard AMPRINO s'étant retiré,

Le Maire informe l'assemblée que, suite à un accident de la circulation à l'intersection de la route sortant de la cabane à chasse et de voie romaine, il est apparu que la convention entre la mairie et l'ACCA d'Abergement la Ronce devait être mise à jour. Compte-tenu des circonstances de cet accident, le Bureau Municipal propose de suspendre pour l'année 2016 la subvention versée à l'ACCA d'Abergement la Ronce.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition de la cabane à chasse, telle que jointe en annexe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 14 voix POUR et 1 abstention (Mme Joëlle LEPETZ), de suspendre pour l'année 2016/2017, la subvention versée à l'ACCA d'Abergement la Ronce.

► **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de la cabane à chasse, telle que jointe en annexe.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

► **PRÉCISE** que les autres locaux utilisés à titre permanent par les associations (vestiaires du stade, local boules) feront également l'objet d'une convention de mise à disposition qui sera examinée lors de prochaines séances.

2/Présentation du rapport annuel d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SYDOM du Jura **DE-02-28-09-15**

Monsieur MARION Cédric, Conseiller Municipal et délégué au SICTOM de la zone de DOLE fait la présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés transmis par le SYDOM du Jura. Ce rapport est consultable sur le site du SYDOM www.letri.com.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel 2014 du SYDOM du JURA sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

3/ Récompenses aux examens – Complément **DE-03-28-09-15**

Le Conseil Municipal complète sa délibération du 28 juillet 2015 par laquelle il décidait de récompenser les élèves reçus aux examens de 2015 en y ajoutant les élèves dont les noms suivent :

BREVET DES COLLÈGES : 25 Euros

DUPRE Eloïse, NEVEU Camille, CHAUTANT Aymerick, PERNOT Mathilde, PERRENOT Aurélien, PERRENOT Charlène, PERRENOT Lucie.

BACCALAURÉAT : 50 Euros

MISIEWICZ Sébastien, SEGUN Clémence, BAILLY Thomas.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2015, article 6714.

**4/Indemnité de Conseil de Madame la Trésorière Municipale du GRAND DOLE
DE-04-28-09-15**

Le Maire précise à l'assemblée que Madame Patricia FLEURY a été nommée Trésorière Municipale du GRAND DOLE et Receveur de la collectivité depuis le 1^{er} juillet 2015.

Il propose donc au Conseil Municipal de poursuivre l'attribution de l'indemnité prévue par les textes, à Madame Patricia FLEURY, Trésorière Municipale du GRAND DOLE et Receveur de la collectivité.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de poursuivre l'attribution de l'indemnité de conseil au taux maximum telle que le prévoit les textes, à Madame Patricia FLEURY, Trésorière Municipale du GRAND DOLE et Receveur de la collectivité à compter de sa nomination.

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, que cette indemnité sera calculée chaque année au taux plein prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de chaque exercice, article 6225.

**5/Acceptation d'un remboursement de La Poste pour un courrier R avec AR perdu
DE-05-28-09-15**

Le Maire, indique à l'assemblée que La Poste a transmis un chèque d'un montant de 16.00 € correspondant au remboursement d'une lettre recommandée avec accusé réception qui n'a jamais été remise à son destinataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ACCEPTE**, à l'unanimité, le remboursement de La Poste, soit une somme de 16.00 €.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder au recouvrement de cette somme.

6/Gestion de l'élection de Miss Franche-Comté 2015
DE-06-28-09-15

Monsieur Franck SUDEIX, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée que la manifestation « Election Miss Franche Comté » de 2014 a remporté un franc succès. Le Comité Miss France a contacté la Commune d'Abergement la Ronce pour réserver la salle des fêtes afin d'y organiser l'élection de Miss Franche-Comté dans la salle des fêtes le samedi 17 octobre 2015. Cette élection sera qualificative pour celle de Miss France 2016. Le Bureau Municipal a accepté de reproduire cette manifestation.

Il propose la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes d'ABERGEMENT LA RONCE ainsi que le versement d'une subvention de 1 000.00 € aux organisateurs.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, de mettre à disposition, à titre gracieux, la salle des fêtes au profit du Comité Miss France pour l'organisation de l'élection de Miss Franche-Comté le SAMEDI 17 OCTOBRE 2015.

► **DÉCIDE**, par 9 voix POUR, 4 voix CONTRE (MM. Christophe MARESCHAL, Nicolas GRAPPE, Jean-Marc VOISIN, Grégory GERRIET) et 2 abstentions (M. Christophe DAILLY et Mme Joëlle LEPETZ) d'attribuer une subvention de 1 000.00 € au comité Miss France pour l'organisation de l'élection de Miss Franche Comté à la salle des fêtes d'ABERGEMENT LA RONCE.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget primitif 2015.

Un appel à bénévoles est demandé.

7/Suivi de l'étude concernant les travaux de réaménagement du hall et des sanitaires du CAC
DE-07-28-09-15

Monsieur Cédric MARION, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 23 février 2015 décidant le réaménagement du hall du Centre Administratif et Culturel avec toilettes PMR, local pour le ménage et la table à langer.

Il indique que la mini commission communale en charge de ce dossier s'est réunie à plusieurs reprises avec le maître d'œuvre, Monsieur Philippe LUTZ, CRÉATIVE BAT. Le dossier du projet de sécurité incendie et accessibilité a été réalisé et sera soumis à l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **PREND CONNAISSANCE** du dossier de réaménagement du hall du Centre Administratif et Culturel avec toilettes PMR, local pour le ménage et la table à langer qui sera soumis à l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole.

► **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises sur le projet tel qu'il est soumis à l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole.

8/Mise en place Wifi pour le CAC

DE-08-28-09-15

Monsieur Franck SUDEIX, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que d'autres solutions sont à l'étude concernant la mise en place de WIFI dans la salle des fêtes et la salle du sous-sol du Centre Administratif et Culturel. Il propose de reporter cette question lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE, à l'unanimité, de reporter à une prochaine séance la mise en place Wifi pour le Centre Administratif Culturel.

9/Information sur l'évolution du projet de développement du carrefour de la rue de Damparis jusqu'à la sortie du village

DE-09-28-09-15

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 26 mai 2015 décidant de lancer une consultation globale de bureaux d'études pour travaux d'aménagement de rues (aménagement entrée village côté Damparis, aménagement intersection rue de Damparis / rue du Centre et aménagement de l'intersection rue de Tavaux / voie Romaine).

Les rencontres avec les bureaux d'études ont permis d'identifier plusieurs problèmes. Il propose donc :

- Le retrait de l'étude concernant l'aménagement de l'intersection rue de Tavaux / voie Romaine pour des raisons administratives (seuil des marchés publics),
- Le retrait de l'étude concernant l'espace vert en bordure du ruisseau (étude déjà réalisée par ailleurs).

De ce fait, les bureaux d'études seront consultés pour :

- Aménagement de sécurité en entrée de village (côté Damparis)
- Réaménagement du carrefour RD 220 rue de Damparis/ rue du Centre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'effectuer la consultation des bureaux d'études sur les bases suivantes :

- Aménagement de sécurité en entrée de village (côté Damparis)
- Réaménagement du carrefour RD 220 rue du Centre

► **PRÉCISE** que les travaux à réaliser nécessiteront un levé topographique et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à commander la réalisation dudit levé.

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015, opération 108 – VOIRIE-RÉSEAUX DIVERS.

Monsieur Jean-Marc VOISIN, Conseiller Municipal, propose la mise en place de coussins berlinois rue de Damparis. Il rappelle qu'une délibération avait été prise en juillet 2014 à ce sujet. Il convient donc de s'y reporter. En effet, la pose de coussins berlinois est relativement rapide et sera efficace pour lutter contre la vitesse excessive dans l'attente de la réalisation des travaux sur cette portion de voie. Le positionnement desdits coussins s'effectuera en liaison avec la commission communale VOIRIE RÉSEAUX DIVERS.

**10/Dénomination de l'extrémité de la rue du Valjon : Impasse Brulot
DE-10-28-09-15**

Le Maire informe l'assemblée qu'une maison d'habitation vient d'être terminée dans cette impasse. Il convient désormais de la nommer ; les propriétaires s'étant installés tout récemment.

Le Bureau Municipal propose la dénomination suivante : IMPASSE BRULOT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, que cette impasse sera nommée : **IMPASSE BRULOT.**

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, la prise en charge des frais occasionnés par ce changement.

► **DIT** que les administrés concernés seront avertis très prochainement.

**11/Curage et pose de tuyaux fossé perpendiculaire à l'extrémité de la rue du Valjon
DE-11-28-09-15**

Monsieur Christophe MARESCHAL, Conseiller Municipal, indique à l'assemblée que, pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, il est souhaitable de buser le fossé perpendiculaire à l'extrémité de la rue du Valjon.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- OLIVIER TRAVAUX pour un montant TTC de 4 909.20 €
- SARL JURA NATURA SERVICES pour un montant TTC de

6 229.91 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise OLIVIER TRAVAUX les travaux de curage et pose de tuyaux de diamètre 300 dans le fossé perpendiculaire à l'extrémité de la rue du Valjon moyennant un coût TTC de 4 909.20 €.

► **MANDATE**, à l'unanimité, Monsieur Christophe MARESCHAL, Conseiller Municipal, Responsable de la commission FOSSÉS CHEMINS AGRICULTURE pour prévoir un ou deux piquages supplémentaires.

► **DIT** que les crédits nécessaires, y compris les compléments de travaux, seront prélevés sur l'opération 108 du budget primitif 2015 ou 2016 ; les travaux étant effectués en fonction des conditions météorologiques et des cultures réalisées sur la parcelle agricole bordant le fossé.

12/Changement barrière ancien accès pompiers CAC DE-12-28-09-15

Suite aux remarques émises par les administrés lors de la réunion publique de juillet dernier, Monsieur Georges MARY, Adjoint au Maire, présente le projet de changement de l'ancienne barrière pompiers située à côté du Centre Administratif et Culturel.

Pour ce faire, il a fait appel à JURALTERNANCE Métallerie – Association ECCOFOR qui propose deux barrières pivotantes avec un espace de 0.90 m entre les deux afin de permettre le passage des poussettes et des fauteuils roulants.

Il donne lecture du devis dont le montant s'élève à 1 012.80 € TTC.

Une recherche a également été effectuée sur des catalogues : le coût deux barrières similaires non posées, non livrées s'élève à 2 582.16 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à JURALTERNANCE Métallerie – Association ECCOFOR la fourniture et la mise en place de deux barrières pivotantes avec un espace de 0.90 m entre les deux afin de permettre le passage des poussettes et des fauteuils roulants moyennant un coût TTC de 1 012.80 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération 108 du budget primitif 2015.

13/Examen convention assistance technique fournie aux communes dans le domaine de la voirie DE-13-28-09-15

Le Maire rappelle à l'assemblée que les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) se sont désengagés en matière d'assistance technique aux communes. Il convient désormais d'avoir recours à des bureaux d'études privés.

Actuellement, plusieurs classements et déclassements de voirie s'avèrent nécessaires, suite notamment aux différentes acquisitions foncières réalisées ainsi qu'à la création de diverses voiries (lotissement Les Prés Clers 3 et Impasse Brulot). Il serait souhaitable d'apurer ces opérations administratives durant ce mandat.

Le Maire propose donc de réaliser une convention pour l'assistance technique fournie aux communes dans le domaine de la voirie. Il s'agit notamment de l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation (arrêtés, permissions de voirie, alignement), la gestion du tableau de classement de la voirie, l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement en matière de voirie, l'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie.

Il donne lecture du devis établi par BEVRD de DOLE dont le montant s'élève à 813.79 € TTC, décomposé comme suit forfait de 400 € HT pour une population comprise entre 751 et 1000 habitants et 0.02 € H.T. par ml de voirie communale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à BEVRD de DOLE la mission d'assistance technique fournie aux communes dans le domaine de la voirie à compter du 01.10.2015.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

► **DIT** que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice, article.

14/Numérisation du Schéma Directeur d'Assainissement DE-14-28-09-15

Le Maire propose de compléter le Système Informatique Géographique (SIG) géré par le SIDEC du Jura en y intégrant le réseau d'assainissement (SDA : Schéma Directeur d'Assainissement).

Le Cabinet MERLIN a réalisé entre 2003 et 2005 le schéma directeur d'assainissement d'ABERGEMENT LA RONCE. Un devis lui a donc été demandé pour sa numérisation ; il s'élève à 3 600.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier au Cabinet MERLIN les travaux de mise à jour du Plan d'assainissement de la commune au format SIG moyennant un coût TTC de 3 600.00 €.

► **PRÉCISE** que les données seront réalisées au format .shp conforme à la nomenclature définie par le cahier des charges du SIDEC.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2015, article 6226.

15/Aménagement entrée/sortie sentier piétonnier lotissement Les Prés Clers 3 DE-15-28-09-15

Monsieur Jean-Marc VOISIN, Conseiller Municipal, donne le compte-rendu des réunions qui se sont déroulées sur le site concernant l'aménagement de l'entrée et de la sortie du sentier piétonnier du lotissement « Les Prés Clers 3 ».

Il est proposé l'enlèvement d'une barrière, la mise en place de balises à titre provisoire afin de tester l'efficacité du dispositif sur 6 mois environ et également la mise en place de panneaux de signalisation adaptée à l'entrée et à la sortie du sentier piétonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **PREND ACTE** de la proposition de signalisation provisoire concernant l'aménagement entrée/sortie du sentier piétonnier du lotissement Les Prés Clers 3.

16/Point sur la rentrée scolaire septembre 2015

DE-16-28-09-15

En l'absence de Monsieur Philippe DUCREUX, Conseiller Municipal en charge des AFFAIRES SCOLAIRES, le Maire donne lecture de la répartition des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2015, à savoir :

- Classe de Petite et Moyenne Sections : 20 élèves dont 8 élèves en Petite Section et 12 élèves en Moyenne Section
- Classe de Grande Section et Cours Préparatoire : 21 élèves dont 10 élèves en Grande Section et 11 élèves en Cours Préparatoire
- Classe de CE1 – CM2 : 20 élèves dont 9 élèves en CE1 et 11 élèves en CM2
- Classe de CE2 – CM1 : 28 élèves dont 23 élèves en CE2 et 5 élèves en CM1

Soit un total de 89 élèves

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** desdits effectifs à la rentrée scolaire 2015-2016.

17/Spectacle pour les élèves de l'école

DE-17-28-09-15

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est de coutume d'offrir un spectacle aux élèves de l'école. La Directrice de l'école a été contactée à ce propos et s'est montrée favorable.

Il donne lecture d'un devis pour le spectacle de Jacques BOILLEY, le vendredi 8 janvier 2016, pour un coût TTC de 950.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'offrir un spectacle aux élèves de l'école d'ABERGEMENT LA RONCE et de confier son animation à Monsieur Jacques BOILLEY avec son spectacle « LA BALADE DE L'ÉPOUVANTAIL », le vendredi 8 janvier 2016, moyennant un coût de 950.00 € TTC.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

18/Remboursement des inscriptions pour la Traversée du Grand Dole
DE-18-28-09-15

Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal en charge des Sports, rappelle à l'assemblée que la commune, depuis plusieurs années, prend en charge le montant des inscriptions des coureurs de l'équipe d'ABERGEMENT LA RONCE pour la Traversée du Grand Dole. Il propose de faire de même cette année, soit 5 inscriptions à 20 € = 100 €. Il indique que ce montant a été réglé par le Foyer Rural d'ABERGEMENT LA RONCE et propose donc son remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de verser une subvention de 100 € au Foyer Rural d'ABERGEMENT LA RONCE en compensation de la prise en charge du coût des inscriptions de l'équipe communale pour la Traversée du GRAND DOLE.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget primitif 2015.

19/Participation financière pour la prise en charge de l'emploi jeune sport mutualisé avec les communes de DAMPARIS et SAINT AUBIN
DE-19-28-09-15

Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal en charge des Sports, fait part à l'assemblée d'une demande émanant du Football Club d'ABERGEMENT LA RONCE relative à un emploi jeune sport (contrat d'avenir) mutualisé avec les communes de DAMPARIS et SAINT AUBIN. Le temps de travail (35 heures par semaine) et le salaire seraient donc pris en charge respectivement par les 3 communes.

Ce contrat d'avenir est financé à 75% par l'état. Il reste à la charge des communes un coût de 734 € mensuel (584 € de charges et 150 € de frais de gestion administrative de l'association emploi sport 39 ; la mission Locale pour l'Emploi de DOLE étant chargée de l'accompagnement).

La participation annuelle de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE s'élèverait à 2 936 € et serait versée sous forme de subvention au Football Club d'ABERGEMENT LA RONCE.

La personne intéressée, Monsieur Loïc ROUSSEY, a une expérience d'une année auprès du Football Club de DAMPARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter le principe de mutualisation de l'emploi d'avenir sport avec les communes de DAMPARIS et SAINT AUBIN.

► **DIT** que la participation de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE, soit 2 936.00 €, sera versée au Football Club d'ABERGEMENT LA RONCE sous forme de subvention pour moitié sur l'exercice 2015 (1 438 €) et le solde sur l'exercice 2016.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget primitif 2015 et prévus au budget primitif 2016.

**20/Entretien et ajout de projecteurs au terrain de sports
DE-20-28-09-15**

Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal en charge des Sports, indique à l'assemblée que les projecteurs éclairant le terrain de sports ne permettent pas une utilisation optimale de ce terrain, notamment lors des entraînements nocturnes. Il donne lecture d'un devis réalisé par l'entreprise DEMONGEOT concernant l'ajout de 2 projecteurs pour un coût TTC de 2 808.00 € ainsi que la réalisation d'un entretien systématique des 8 projecteurs y compris fourniture, remplacement et remise en position des 8 lampes câblées 2000 W pour un coût TTC de 2 448.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DECIDE**, à l'unanimité, de reporter le dossier concernant l'ajout des deux projecteurs sur le terrain de sports et ce, dans l'attente d'un rendez-vous avec Monsieur Baptiste HARVET, Conducteur de Travaux de l'entreprise DEMONGEOT

► **DECIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise DEMONGEOT la réalisation d'un entretien systématique des 8 projecteurs existants sur le terrain de sports y compris fourniture, remplacement et remise en position des 8 lampes câblées 2000 W moyennant un coût TTC de 2 448.00 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires à cet entretien seront prélevés sur l'article 61558 du budget primitif 2015.

**21/Examen du Droit de Prémption Urbain sur la parcelle AE 227
DE-21-28-09-15**

Monsieur Franck SUDEIX s'étant retiré,

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles AE 227 sise 1 rue du Parc, d'une surface totale de 951 m².

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AE 227, sise 1 rue du Parc.

**22/Examen du Droit de Prémption Urbain sur la parcelle AE 185
DE-22-28-09-15**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles AE 185 sise 21 rue du Parc, d'une surface totale de 1 775 m².

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AE 185, sise 21 rue du Parc.

**23/Acquisition d'un bien immobilier sis rue de Damparis
DE-23-28-09-15**

Le Maire indique à l'assemblée que la maison d'habitation sise 2 rue de Damparis est à vendre. Sa situation, à l'intersection de la rue de Damparis et de la rue du Centre, en fait un endroit stratégique pour le projet d'aménagement sécuritaire de ce carrefour.

Il rappelle également que la vitesse des véhicules à la sortie du pont sur le canal et la proximité de l'intersection de la rue du Centre et de la rue de Damparis sont susceptibles de provoquer des situations accidentogènes.

La parcelle appartient à Mme et M. MARTINET Monique et Jean, domiciliés à DAMPARIS 5bis rue Roger Bride.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme Joëlle LEPETZ, M. Christophe DAILLY) et 3 abstentions (MM. Éric BOUCHER, Jean-Marc VOISIN, Grégory GERRIET) de procéder à l'acquisition de la maison d'habitation, cadastrée section AD 303, sise 2 rue de Damparis, d'une superficie de 4a 96ca, appartenant à Mme et M. MARTINET Monique et Jean domiciliés 5bis rue Roger Bride 39500 DAMPARIS, moyennant une somme de 75 000 €.

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que tout document à intervenir concernant cette acquisition.

► **DIT** que les crédits seront prélevés, opération 109 – ACQUISITIONS FONCIERES - du budget primitif 2015.

**24/Acquisition d'un ordinateur destiné à la salle du Conseil Municipal
DE-24-28-09-15**

Monsieur BOUCHARD Jean-Louis, Maire, fait constater à l'assemblée les difficultés rencontrées pour la présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 28/09/2015. En effet, l'ordinateur utilisé par les secrétaires est en réseau et ne peut donc servir pour la projection des photos illustrant les points de l'ordre du jour.

Il précise que, compte-tenu de l'investissement réalisé pour mettre en place un système vidéo performant, il est fort dommage de ne pouvoir l'exploiter correctement.

Il propose l'achat d'un ordinateur destiné exclusivement à la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, l'acquisition d'un ordinateur et **CHARGE** le Maire ou son représentant de mener à bien cette affaire.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif de l'exercice 2015, opération 101 – CENTRE ADMINISTRATIF ET CULTUREL.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture de l'arrêté municipal du 25 juin 2015 prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies communales
- Présentation de la plaquette « Service Commun du Droit des Sols » : interlocutrice d'ABERGEMENT LA RONCE : Karine PENNECOT
- Information du Ministère de l'Intérieur relative à l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile
- Information concernant la candidature de la France aux JO de 2024
- Inauguration du single « La Vie te sourira » réalisé pour promouvoir le Don du Sang : Monsieur le Maire offre ce CD aux membres du Conseil Municipal.
- Aéroport de Dole-Tavaux : Le plan des servitudes aéronautiques de dégagement est consultable en Mairie.
- Lecture d'un courriel de Madame SAUVAIN Paulette, Présidente du Foyer Rural et d'un courrier de Madame CHENEVOY Bernadette, Présidente de l'association « De fil en aiguilles » : remerciements pour la subvention perçue.
- Informations concernant la composition du bureau directeur de l'USTDA.

Séance levée à 21 h 15

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire



Jean-Louis BOUCHARD